



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC – PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2026-149 POUR FIXER LA
RÉMUNÉRATION ET LE TRAITEMENT DES ÉLUS ET ÉLUES DE LA MUNICIPALITÉ DE
WEEDON

Est par la présente, donné par la soussignée, madame Josée Bolduc, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Weedon qu'un avis de motion et la présentation d'un projet de règlement visant la rémunération et le traitement des élus et des élues de la municipalité de Weedon a été présenté à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mai 2026

La rémunération actuelle demeure celle déjà en vigueur et peut être visualisée à l'aide du tableau ci-bas reproduit, à savoir :

Poste d'élu	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération totale
Maire	24 580,08 \$	12 290,04 \$	36 870,12 \$
Conseiller(ère)	8 193,24 \$	4 096,62 \$	12 289,86 \$

Le règlement sur le traitement des élus municipaux prévoit à chaque exercice financier une clause d'indexation selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation tel qu'établi par Statistique Canada.

Le seul changement apporté versus le règlement n°2019-083 est le retrait de l'article relatif aux absences.

Le présent règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026.

L'adoption du règlement en titre est prévue lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Weedon du 1^{er} juin 2026 qui se tiendra à la salle de conseil à 19h30.

Donné à Weedon, ce 6^e jour du mois de mai 2026.


Josée Bolduc

Directrice générale et greffière-trésorière